

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 19 décembre 2024

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : PTDA2434357S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2008 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre IV ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 11 octobre 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées dans l'article 10 de la décision 11 octobre 2024 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, chargé des affaires techniques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 10 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 4 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à :

- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports et navigation aérienne » ;
- M. Jean-Marie Landes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;
- M. Rémi Pozzi, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « navigation aérienne ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article-5 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à :

- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;
- M. Vivien Verdon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport et activités spécialisées » ;
- M. Michel Ludmann, technicien supérieur des études de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale et drones » ;
- M. Marc Moreau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;
- M. Adrien Danze, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;
- M. Jean-Louis Simon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Frédéric Weis, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

- M. Nicolas Fernandez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « personnels navigants » mentionnées à l'article 6 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à :

- M. Luc Martini, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « personnels navigants » ;
- Mme Christelle Zimmermann, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef de la division « personnels navigants » ;
- M. Pierre-Gilles Hackenheimer, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Arnaud Pedron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Claude-Emmanuel Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- Mme Manuela Hery-Mornet, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;
- Mme Estelle Gauer, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à :

- Mme Karin Mahieux, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « sûreté » ;
- M. Laurent Seynat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division « sûreté ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » mentionnées à l'article 8 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, à :

- Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « régulation économique et développement durable » ;
- M. Gilles Vigneron, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « développement durable » ;
- M. Xavier Haroun, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « régulation économique ».

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanents de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, placés sous l'animation de la cheffe de cabinet, conformément à l'article 10 de la décision du 11 octobre 2024 susvisée, en application de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

- M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, chargé des affaires techniques ;
- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports et navigation aérienne » ;
- Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet ;
- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;
- Mme Karin Mahieux, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « opérations aériennes » ;
- Mme Aline Zetlaoui, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « affaires régaliennes » ;
- Mme Myriam Moutou, attachée d'administration de l'Etat, responsable de la qualité, PPO et PSE ;
- M. Ludovic Pares, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de projet.

Article 10

La décision du 25 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 11

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Article 12

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Fait le 19 décembre 2024

R. THUMMEL